

Bapt
Jeanne
cyprien

l'an mil sept cent quatre-vingt trois, et le vint-neuf janvier j'ay
baptisé ainsoins cyprien fils naturel et légitime de Joseph
et de Claire l'aveu n'est le vingthuit du couvent, le parvair
honneur Jougues, et la marraine Elizabeth cyprien presen
les sous-signés

flongpreme

mort de
catherine
cyprien

l'an mil sept cent quatre-vingt trois, et le huitième février
nous avons enterré dans le cimetière de cette paroisse
catherine veuve de Joseph, et de Magdalene
moultre âgée d'un an, et six mois presen les sous-signés

DENONCE

flongpreme

Bapt
Joseph
mulet

l'an mil sept cent quatre-vingt trois, et le huitième février
j'ay baptisé Joseph mulet, fils naturel et légitime de
Dionis, et de Magdalene baud n'est le six du couvent, le
parvair andré agard, et la marraine marguerite
mouchon presen les sous-signés

flongpreme

mariage
de pierre
adrien
capellan
avec
Thérèse
goussier

l'an mil sept cent quatre-vingt trois, et le dixième février
le mariage accordé entre pierre adrien capellan fils de
Guillaume, et de Jeanne Blancard de la ville de Drag
grand diocèse de frejus d'une part, et Thérèse goussier
fille de Jean Joseph, et de Marguerite fourmiere Duche
de la garde d'auvergne, a été célébré dans cette Eglise pa
roissiale après la validité publication des baptesmes dans l'un
et dans l'autre paroisse, avec l'opposition de nul le
curé de Draguignan signifié magistral l'aveu n'est le
nous gardons bien nous sans intervention d'aucun
obstacle par canonique, que civil, ou par autre
formalité de droit observées j'ay exigé leur mutuel

consentement, et les aînées de ce jour de novembre 2
Christophe catholique, et romain presen acc
l. Alexandre girard, Joseph Bourque, Jacques
mouchon, et Jeanne agard presen qu'on j'ay
avec nous J. Bourque, J. Mouchon, et flongpreme

Grand

à agard

mort
de
Pierre
Bonat

l'an mil sept cent quatre-vingt trois, et le vint-neuf janvier nous avons enterré
dans le cimetière de cette paroisse pierre Bonat époux de Marguerite
grille âgée de quarante ans, mort dans la capitale agard et
marrit des sacrements de l'Eglise presen les sous-signés

DENONCE

flongpreme

Bapt
André
amié

l'an mil sept cent quatre-vingt trois, et le dix-huit du mois de
février j'ay baptisé André amié fils de Louis, et de Thérèse
gaspier, le parvair andré dand, et la marraine Marguerite
mouchon presen acc le père qui a signé avec nous

DENONCE

Bapt
Anne
marine

l'an mil sept cent quatre-vingt trois, et le huitième mars j'ay bap
tisé Anne marine fille naturelle et légitime d'ambroise
de blanche guette n'est le six du couvent, le parvair honore
esquier, et la marraine Anne manarre, presen les sous-signés

flongpreme

Bapt
Joseph
agard

l'an mil sept cent quatre-vingt trois, et le neuvième mars j'ay
baptisé Joseph agard fils naturel et légitime de pierre, et
de Marguerite portale n'est le même jour, le parvair Joseph
addouin, et la marraine Claire andré presen les
sous-signés

flongpreme